

AFFECTATION DES CONTRACTUELS et MAGE

Le serveur est ouvert du mardi 20 mars (14h) au mardi 3 avril 2018 (12h).

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>

① Les participants :

Peuvent participer au mouvement les contractuels justifiant d'une affectation au cours de l'une des trois années scolaires suivantes : 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018.

Les services pris en compte sont ceux effectués dans l'académie de Bordeaux dans l'enseignement public.

② Les barèmes :

- ↪ **30 points** pour une famille monoparentale (sur pièce justificative).
 - ↪ **5 points** par enfant de moins de 20 ans au 31/08/2018 et enfant à naître pour toute grossesse constatée au plus tard le 1^{er} janvier 2018.
 - ↪ **1) 25 points** par année complète en qualité de contractuel (début du contrat avant le 1^{er} novembre, fin après le 30 juin, soit 8 mois ou 240 jours).
2) 15 points par année incomplète, quelle que soit la durée du service en tant que contractuel.
3) 10 points par année de vacation dans l'académie de Bordeaux.
- Pas de cumul pour les rubriques 1, 2 et 3 pour la même année scolaire.**
- ↪ **500 points** pour les contractuels en CDI.
 - 600 points** pour les maîtres-auxiliaires.

- Retour des accusés de réception dans les établissements le mercredi 4 avril 2018 pour vérification et modification à l'encre rouge si besoin, date et signature.

- Remise des dossiers vérifiés **accompagnés des justificatifs et accusé de réception** le plus rapidement possible au secrétariat de l'établissement pour envoi à la DPE au plus tard le mardi 11 avril 2018 .

Vous trouverez ci-joint une fiche de suivi à nous retourner avec une copie des pièces justificatives pour que nous puissions vérifier votre dossier.

Chrisian BASSET Bruno CADORÉ